



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE
INDUSTRIE

SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Décision d'approbation de modèles n° 00.00.661.001.1 du 1^{er} août 2000.

Instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 3 et ABS-XL-../SCS/MASCON 3 (classes 0,2 , 0,5 , 1 et 2))

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996, relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus.

FABRICANT :

PRECIA-MOLEN bv, Teteringsedijk 53,4817 MA BREDA (PAYS-BAS).

DEMANDEUR :

PRECIA S.A., B.P.106, 07001 PRIVAS CEDEX (FRANCE).

CARACTERISTIQUES :

Les instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 3 et ABS-XL-../SCS/MASCON 3 sont constitués par :

- Un dispositif d'alimentation et de remplissage constitué par une trémie (trémie amont) fermée par un ou deux casques à ouverture variable (deux vitesses de remplissage) et à commande électro-pneumatique. Ces casques sont munis de détecteurs de proximité signalant les états "partiellement ouverts" et "fermés" des casques. La goulotte de cette trémie comporte des piquages pour le raccordement au système d'équilibrage de pression et éventuellement au système d'extraction des poussières. Cette trémie comporte un détecteur de niveau haut.
- Un dispositif récepteur de charge constitué d'une trémie (trémie de pesage) reposant sur quatre cellules de pesée. Cette trémie est fermée par un ou deux casques à commande électro-pneumatique et comporte un détecteur de niveau haut. Elle peut être raccordée au système d'extraction des poussières.
- Un dispositif de vidange constitué par une trémie (trémie aval) comportant un détecteur de niveau haut.
- un dispositif de mesure et d'asservissement pour totalisateurs discontinus MOLEN modèle MASCON-3 ABS ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 00.00.697.004.1 du 1^{er} août 2000.

- Pour les totalisateurs discontinus MOLEN modèle ABS-XL-..SCS/MASCON 3 un dispositif type SCS constitué par quatre cellules de pesée et un convertisseur analogique-numérique PRECIA type X953 montés en parallèle et identiques à ceux équipant la trémie de pesage : les valeurs des convertisseurs des deux chaînes de mesure ainsi constituées sont constamment comparées les unes aux autres et dès que leur écart dépasse la valeur de consigne assignée une alarme est déclenchée.
- En option la trémie de pesage peut être équipée d'un fléau simple à rapport ou d'un instrument simple à poids curseur (romaine) permettant à l'utilisateur, en mode "pesée de contrôle" de comparer successivement les valeurs de chacune des charges isolées "trémie pleine" puis "trémie vide" mesurées par le totalisateur aux valeurs correspondantes mesurées au moyen du fléau ou de la romaine.

Les principales caractéristiques métrologiques des totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 3 et ABS-XL-..SCS/MASCON 3 sont les suivantes :

Nombre maximal de cycles de pesage par heure :	300
Portée maximale :	Max \leq 15 t
Portée minimale :	Min = 20% Max
Échelon de totalisation :	$d_t \geq 500$ g et $0,04\% \text{ Max} \leq d_t \leq 0,2\% \text{ Max}$
Charge totalisée minimale :	$E_{\min} \geq 1000 d_t$ et $\geq \text{Min}$ (classe 0,2) $E_{\min} \geq 400 d_t$ et $\geq \text{Min}$ (classe 0,5) $E_{\min} \geq 200 d_t$ et $\geq \text{Min}$ (classe 1) $E_{\min} \geq 100 d_t$ et $\geq \text{Min}$ (classe 2)
Étendue de température :	- 10 °C / + 40 °C

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION :

La trémie de pesage des totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 3 et ABS-XL-..SCS/MASCON 3 est équipée de supports destinés à recevoir les poids et masses nécessaires aux opérations de contrôle.

SCELLEMENTS :

Les totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 3 et ABS-XL-..SCS/MASCON 3 sont munis des mêmes dispositifs de scellement que ceux équipant les dispositifs de mesure et d'asservissement pour totalisateurs discontinus MOLEN modèle MASCON-3 ABS ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 00.00.697.004.1 du 1^{er} août 2000.

Lorsque l'installation comporte un système permettant de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières, ce système doit être équipé d'un dispositif de scellement permettant de s'assurer que du produit ne eût pas être dévié lorsque l'instrument est utilisé en dehors d'une opération de contrôle.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Les totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL../MASCON 3 et ABS-XL-..SCS/MASCON 3 doivent être installés de telle manière qu'il ne soit pas possible :

- de prélever dans ou sur le circuit de transport du produit tout ou partie de la charge;
- qu'une partie de la charge soit perdue entre le vrac et le récepteur de charge d'une part, le récepteur de charge et l'emplacement où la charge retourne au vrac d'autre part.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières.

Préalablement à leur mise en service, ces instruments doivent faire l'objet d'une autorisation de mise en service accordée par le préfet de leur lieu d'installation.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL../MASCON 3 et ABS-XL-..SCS/MASCON 3 sont munis d'une plaque d'identification fixée à proximité du dispositif indicateur de totalisation et constituée d'une étiquette adhésive des tructible par arrachement, sur laquelle sont portées les indications suivantes :

Totalisateur dicontinu MOLEN modèle _____ N° _____ Année _____

PRODUIT(S) : _____, _____ V, _____ Hz, _____ bar

Nombre maximal de cycles de pesage par heure : échelon de contrôle : _____

Décision n° 00.00.661.001.1 du 1^{er} août 2000

() $d_t =$ _____ Max _____ Min _____ E_{min} _____

Échelon du dispositif indicateur complémentaire : _____

L'indication de la classe de précision est inscrite sur cette plaque d'identification sous la forme (0,2), (0,5), (1) ou (2).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive des totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL../MASCON 3 et ABS-XL-..SCS/MASCON 3 est effectuée en deux phases : la première dans les ateliers du demandeur, la seconde sur le lieu d'installation. Cette vérification tient également lieu de vérification périodique.

Les caractéristiques métrologiques de ces totalisateurs discontinus étant dépendantes de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés doit être apportée lors de la première phase de la vérification primitive.

De plus, le demandeur tient les certificats d'essai des cellules de pesée à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE :

Les notices descriptives, les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région RHÔNE-ALPES et chez le demandeur.

VALIDITE :

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les totalisateurs discontinus MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 3 et ABS-XL-../SCS/MASCON 3 non utilisés, même occasionnellement, pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 ne sont pas soumis à la vérification primitive.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA